

# La semaine de quatre jours et demi reconduite en 2018-2019

LE PAYS D'AUGE | mardi 3 avril 2018  
407 mots



*De gauche à droite, Carole Jean-Pierre, Antoinette Brouillard et François Aubey.*

Annoncé lors d'un précédent Conseil municipal de Mézidon-Vallée d'Auge, le maintien de la semaine de quatre jours et demi a été récemment entériné par le Préfet du [Calvados](#).

François Aubey, maire de Mézidon-Vallée d'Auge, déclare : « **Nous faisons partie des dix pour cent des communes qui ont fait ce choix, après plusieurs concertations avec les enseignants, directeurs d'établissements scolaires et parents. Une grande majorité d'entre eux s'est déclarée favorable à la semaine de quatre jours et demi avec maintien des activités périscolaires, car l'intérêt de l'enfant reste au coeur de nos préoccupations. Concernant les intervenants périscolaires, nous avons délégué le recrutement à la Ligue de l'enseignement, car chaque jour quarante-cinq à cinquante-cinq animateurs interviendront sur le territoire communal.** »

## L'historique

De nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place dans les écoles de Mézidon-Vallée d'Auge depuis la rentrée scolaire de septembre 2013, sous l'impulsion du décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Cette organisation issue d'une concertation avec les parents d'élèves élus, les directeurs des écoles ainsi que les associations du territoire, avait conduit à l'écriture d'un Projet éducatif territorial (PEdT), conçu dans l'intérêt de l'enfant. Suite à l'élection du Président de la République, l'organisation du temps scolaire sur quatre jours dans les écoles maternelles et élémentaires a été rendue possible à compter de la rentrée 2017, par dérogation au cadre général de quatre jours et demi. Le maintien des activités périscolaires a donc été décidé, avec cependant quelques changements concernant l'organisation.

## Nouvelle organisation

Une nouvelle organisation, conforme aux demandes des différents Conseils d'écoles extraordinaires, et validée par le Directeur *académique* des services de l'Education nationale du Calvados (DASEN) Mathias Bouvier s'appliquera dès la rentrée scolaire 2018. Ces changements concernent pour l'essentiel la répartition des temps d'activités périscolaires (TAP). Les enfants auront trois fois une heure de TAP par semaine, au lieu de quatre fois quarante-cinq minutes, et l'ensemble des TAP se déroulera en fin de journée. François Aubey conclut : « **Nous manifestons une exigence dans le cadre des activités proposées, car le périscolaire ne doit pas être considéré comme un service de garderie, mais doit enrichir les enfants. C'est une décision politique de la collectivité à laquelle nous tenons que de mettre l'enfant au coeur du dispositif et non d'adopter un raisonnement comptable.** »